

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze et le onze avril à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur LOVISA Jean-Pierre.

**Présents** : Mesdames COSTA, COUROUAU, GIROD, LEGAUT, PERCEVAUX, RUBOD.  
Messieurs CROZY, TASSAN-ZANIN, BERTRAND, GARCIA, SARETTA, VERRON.

**Excusés et représentés** : Madame MARTHOUD Catherine qui a donné pouvoir à Monsieur GARCIA Jean-Louis et Monsieur PRAVAZ Guillaume qui a donné pouvoir à Monsieur BERTRAND Loïc

**Secrétaire de séance** : Monsieur TASSAN-ZANIN Yves

### 1. Délibérations

#### Délibération n° 13-2014 : Indemnités des Maire et des adjoints

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et les suivants ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 25% de l'indice 1015, et ceci à compter du 01/04/2014.

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint à 7.2% de l'indice 1015 et ceci à compter du 01/04/2014.

#### TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

Arrondissement : Chambéry

Commune : Saint Jean de Chevelu

Population totale au dernier recensement : 796

Soit 31% de l'indice 1015 pour le Maire et 8.25 % pour les adjoints

INDEMNITES ALLOUEES

Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité allouée en % de l'indice 1015
LOVISA Jean-Pierre	25%

Adjoints au Maire avec délégation (article L2123-24 du CGCT)

Indemnité des bénéficiaires	Indemnité allouée en % de l'indice 1015
1 <sup>er</sup> adjoint : PERCEVAUX Joëlle	7.2%
2 <sup>ème</sup> adjoint : TASSAN-ZANIN Yves	7.2%
3 <sup>ème</sup> adjoint : GARCIA Jean-Louis	7.2%
4 <sup>ème</sup> adjoint : VERRON Frédéric	7.2%

#### Délibération n°14-2014 : Délégations au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1. De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, le Maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € H.T. ;
2. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
3. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
4. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
5. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
6. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
7. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
8. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
9. De fixer les reprise d'alignements en application d'un document d'urbanisme ;
10. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
11. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
12. De régler les conséquences dommageables des accidents dans les quels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
13. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 50 000 €
14. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

#### **Délibération n°15-2014 composition commission d'appel d'offres**

Ont été élus par le Conseil Municipal comme représentant à la commission d'appel d'offres :

Monsieur LOVISA Jean-Pierre, le Maire

**Membres titulaires** : GARCIA Jean-Louis, GIROD Virginie, COUROUAU Geneviève

**Membres suppléants dans l'ordre des titulaires** : TASSAN-ZANIN Yves, MARTHOUD Catherine, SARETTA Franck.

## 2. Questions diverses

Mise en place des commissions selon tableau ci-dessous :

### COMMISSIONS COMMUNALES

<b>TRAVAUX</b>	<b>Jean-Louis GARCIA</b> , Yves TASSAN, Loïc BERTRAND, Virginie GIROD, Franck SARETTA, Guillaume PRAVAZ, Patrick CROZY
<b>INFORMATION</b>	<b>Joëlle PERCEVAUX</b> , Catherine MARTHOUD, Coralie LEGAUT, Franck SARETTA
<b>TOURISME</b>	<b>Frédéric VERRON</b> , Josiane COSTA
<b>CULTURE</b>	<b>Joëlle PERCEVAUX</b> , Alexandra VIGNE
<b>SCOLAIRE</b>	<b>Geneviève COUROUAU</b> , loïc BERTRAND, Virginie GIROD, Coralie LEGAUT, Alexandra VIGNE, Frédéric VERRON
<b>URBANISME</b>	<b>Frédéric VERRON</b> , Yves TASSAN, Catherine MARTHOUD, Guillaume PRAVAZ, Patrick CROZY, loïc BERTRAND
<b>FINANCES</b>	<b>Yves TASSAN</b> , Joëlle PERCEVAUX, Catherine MARTHOUD, Frédéric VERRON, Jean-Pierre LOVISA
<b>LOGEMENTS</b>	<b>Frédéric VERRON</b> , Jean-Louis GARCIA
<b>SECURITE</b>	<b>Yves TASSAN</b> , Joëlle PERCEVAUX, Jean-Louis GARCIA
<b>SALLE DES FETES</b>	<b>Yves TASSAN</b> , Franck SARETTA, Josiane COSTA
<b>GESTION DU PERSONNEL</b>	<b>Joëlle PERCEVAUX</b> , Frédéric VERRON, Jean-Pierre LOVISA, Geneviève COUROUAU
<b>APPEL D'OFFRES</b>	<b>Jean-Pierre LOVISA</b> , Jean-Louis GARCIA, Yves TASSAN, Geneviève COUROUAU, Franck SARETTA, Virginie GIROD, Catherine MARTHOUD
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>Frédéric VERRON</b> , Catherine MARTHOUD, Franck SARETTA, Josiane COSTA, Patrick CROZY
<b>CEREMONIE</b>	<b>Jean-Louis GARCIA</b> , Josiane COSTA, Geneviève COUROUAU, Alexandra VIGNE
<b>AMICALE</b>	<b>Catherine MARTHOUD</b> , Franck SARETTA

### COMMISSIONS CCY

<b>FINANCES</b>	Jean-Pierre LOVISA
<b>TOURISME</b>	Frédéric VERRON, Josiane COSTA
<b>EAU SPANC VOIRIE DECHETS</b>	Yves TASSAN, Franck SARETTA, Jean-Pierre LOVISA
<b>JEUNESSE</b>	Alexandra VIGNE
<b>PERISCOLAIRE</b>	Frédéric VERRON, Geneviève COUROUAU, Virginie GIROD, Coralie LEGAUT, Alexandra VIGNE
<b>SOCIAL</b>	Coralie LEGAUT, Virginie GIROD
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	loïc BERTRAND
<b>INFORMATION</b>	Joëlle PERCEVAUX

**Présentation des budgets primitifs :**

Les grandes lignes du budget général M14 et assainissement M49 ont été présentées aux conseillers municipaux. Les nouveaux conseillers municipaux ont pris connaissance de la liste des travaux d'investissement précédemment établie par l'ancienne équipe.

Chaque commission est invitée à travailler afin de définir les priorités.

**Repas des Aînés ruraux :**

Le repas des Aînés aura lieu au restaurant l'ECOINSSON à Massignieu de rives le samedi 26 avril. Le rendez-vous est fixé à 11H30 devant la Mairie pour organiser le covoiturage.

Participeront les conseillers suivants : Mesdames COUROUAU, COSTA, GIROD et Messieurs TASSAN-ZANIN, CROZY, GARCIA, LOVISA.

**Mâchefers du giratoire RD 1504 sortie du tunnel du Chat :**

Suite aux résultats des analyses faisant apparaître une forte hausse de certains produits polluants dans les écoulements captés en aval du rond-point, une réunion s'est déroulée sur site. Etaient présents, le Conseil Général, Savoie déchets, Savoie labo, les représentants des habitants des Pigeons et la Mairie.

Pour justifier l'évolution à la hausse des polluants trouvés dans l'eau analysée, le conseil Général indique que les prélèvements n'ont pas été effectués au même endroit. Pour eux, l'eau analysée proviendrait des écoulements en provenance de la route départementale et non pas du giratoire.

Il a donc été convenu de procéder à une nouvelle campagne d'analyses en des points précisément définis, des prélèvements ont été effectués sur place. Un prélèvement supplémentaire a été effectué dans le Lac de baignade, les résultats d'analyse nous parviendront d'ici un mois.

Le conseil Municipal reste et restera très attentif à l'évolution de ce dossier.

Monsieur le Maire souhaite qu'une réunion soit programmée avec les différents acteurs afin d'informer le conseil municipal.

La séance est levée à 23 heures 10.